

**ARRETE DU PRESIDENT**

**PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MESSIEURS ADRIEN CADIER, PAUL RIFFAUD, CHARLES RICHER ET MESDAMES CLAIRE DAHLEM ET AMARINE NABI**

Le Président,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-9 ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Créteil ;

VU l'arrêté du Président n°AP2020-015 du 16 juillet 2020 portant délégation de signature à Messieurs Yoann IACONO, Adrien CADIER, Paul RIFFAUD, Mesdames Marion BOBENRIETHER, Catherine GELIN-VOLLOT, Isabelle BENY, Claire DAHLEM et Sophie STAATH ;

VU l'arrêté du Président n°2020-1313 du 3 septembre 2020 portant recrutement par voie de détachement de Monsieur Fabien TASTET administrateur territorial hors classe titulaire, dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services des EPCI de 150 000 à 400 000 habitants ;

VU l'arrêté du Président n°2020-1764 du 3 décembre 2020 portant recrutement par voie de détachement de Monsieur Adrien CADIER, Directeur Général Adjoint d'un EPCI de 150 000 à 400 000 habitants ;

VU l'arrêté du Président n°AP2020-091 du 15 décembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Fabien TASTET et Madame Sonia BRUNET-BARAT ;

VU le courrier en date du 6 septembre 2018 par lequel Monsieur Paul RIFFAUD est informé de sa nomination aux fonctions de Directeur-adjoint des finances, de la commande publique et du contrôle de gestion ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** L'arrêté du Président n°AP2020-015 du 16 juillet 2020 susvisé est abrogé.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	15/12/20
Accusé réception le	15/12/20
Numéro de l'acte	AP2020-093
Identifiant télértransmission	094-200058006-20200101-lmc121810-AI-1-1

**ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Fabien TASTET, Directeur Général des Services et de Madame Sonia-BRUNET-BARAT, Adjointe au Directeur Général des Services, délégation permanente est donné à Monsieur Adrien CADIER, Directeur Général Adjoint, à l'effet de signer les actes visés à l'article 2 de l'arrêté du Président n°AP2020-091 du 15 décembre 2020 susvisé.

**ARTICLE 3 :** Concomitamment à la délégation de signature permanente de Monsieur Fabien TASTET, Directeur Général des Services, délégation de signature est donnée à Monsieur Adrien CADIER, Directeur Général Adjoint, à l'effet de signer dans le cadre de ses fonctions :

- Tous les actes, correspondances, conventions, documents relevant des attributions du Président en qualité d'exécutif dans les secteurs suivants : Finances ; Commande publique et gestion de contrôle ; Services urbains ; Attractivité.
- Les décisions relevant des attributions, ci-après énumérées, du Président par délégation du conseil de territoire :
  - Passation et signature des marchés et accords-cadres inférieurs aux seuils mentionnés à l'article L.2123-1 du code de la commande public et dans l'avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique dans les secteurs suivants : Finances ; Commande publique et gestion de contrôle ; Services urbains ; Attractivité;
  - Adoption des avenants aux marchés et accords-cadres cités à l'alinéa précédent ;
  - Exécution et règlement de l'ensemble des marchés, accords-cadres, marchés subséquents et de leurs avenants, quel que soit le montant ;

**ARTICLE 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Adrien CADIER, Directeur Général Adjoint, délégation est donnée à Monsieur Paul RIFFAUD, Directeur-adjoint des finances, de la commande publique et du contrôle de gestion, à l'effet de signer dans le cadre de ses fonctions :

- Les bons de commande inférieurs à 10 000 euros H.T. en exécution d'un marché public ;
- Les bordereaux de dépenses et de recettes ;
- Les mandats de dépenses et titres de recettes ;
- Les certificats de paiement ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	15/12/20
Accusé réception le	15/12/20
Numéro de l'acte	AP2020-093
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200101-lmc121810-AI-1-1

- Les états des restes à réaliser ;
- Les états fiscaux ;
- Les documents relatifs à la gestion de l'actif comptable ;
- Les documents relatifs aux opérations de gestion de la dette ;
- Les déclarations relatives à la taxe sur la valeur ajoutée ;
- Les déclarations annuelles des honoraires versés aux tiers ;
- Les registres de dépôts des plis ;
- Les formulaires de déclaration de sous-traitance ;
- Les courriers d'accord ou de refus de révision des prix ;
- Les courriers de réponse à une demande d'information ;
- Les courriers de transmission d'actes juridiques, de compte-rendu ou tout autre document ;
- Les courriers et documents afférents au versement de subventions ;
- Les certificats administratifs ;
- Les nantissements de créances ;
- Les correspondances avec les partenaires institutionnels.

Concomitamment à la délégation de signature permanente de Monsieur Adrien CADIER, Directeur Général Adjoint, délégation de signature est donnée à Monsieur Paul RIFFAUD, Directeur-adjoint des Finances, de la Commande Publique et du Contrôle de gestion et Madame Claire DAHLEM, chef du service exécution budgétaire et simplification comptable, dialogue de gestion, financements innovants à l'effet de signer les bordereaux de dépenses et de recettes.

**ARTICLE 5** : Délégation de signature concomitante est donnée à Madame Amarine NABI, Directrice de l'attractivité par intérim, à l'effet de signer dans le cadre de ses fonctions :

- Les bons de commande inférieurs à 10 000 euros H.T. en exécution d'un marché public ;
- Les certificats de paiement ;
- Les courriers de réponse à une demande d'information ;
- Les courriers de transmission d'actes juridiques, de compte-rendu ou tout autre document ;
- Les correspondances avec les partenaires institutionnels.

**ARTICLE 6** : Délégation de signature concomitante est donnée à Monsieur CHARLES RICHER, Directeur des services urbains par intérim, à l'effet de signer dans le cadre de ses fonctions :

- Les bons de commande inférieurs à 10 000 euros H.T. en exécution

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	15/12/20
Accusé réception le	15/12/20
Numéro de l'acte	AP2020-093
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200101-lmc121810-AI-1-1

- d'un marché public ;
- Les certificats de paiement ;
  - Les conventions, avenants et tous documents afférents à intervenir avec les éco-organismes agréés mentionnés à l'article L.541-10 du code de l'environnement ;
  - Les courriers de réponse à une demande d'information ;
  - Les courriers de transmission d'actes juridiques, de compte-rendu ou tout autre document ;
  - Les correspondances avec les partenaires institutionnels.

**ARTICLE 7 :** Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir.

**ARTICLE 8 :** Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- Monsieur Adrien CADIER ;
- Monsieur Paul RIFFAUD ;
- Madame Claire DAHLEM ;
- Madame Amarine NABI ;
- Monsieur Charles RICHER.

Fait à Créteil, le 15 décembre 2020

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	15/12/20
Accusé réception le	15/12/20
Numéro de l'acte	AP2020-093
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200101-lmc121810-A1-1-1